

jusqu'à Rome pour obtenir une direction aussi simple aussi sensée ?

Quelle triste opinion doivent donc avoir là-bas de nos grands hommes les esprits élevés qui depuis tant d'années dans la capitale de la catholicité prèchent la modération, la concorde, la bienveillance et l'humanité !

Nous n'irons pas plus loin ; mais nous voulons signaler une de ces gaffes épouvantables comme seul peut en commettre la tête d'autocrate qui nous régit.

L'archevêque de Cyrène, c'est ainsi que s'appelle le coadjuteur du cardinal, a jugé à propos d'expliquer l'Encyclique du Pape et l'a fait dans une lettre d'une insignifiance prétentieuse et injurieuse pour l'éminent pontife qui s'était si clairement exprimé et n'avait certes pas besoin de commentateurs qui lui sont si notoirement inférieurs.

Le susdit archevêque de Cyrène dit brutale-ment aux catholiques de ce pays auxquels s'adresse le chef de l'Église :

Voilà. N.T.C.F., cette encyclique de Léon XIII dont vous lirez la traduction officielle à nous envoyée par le Saint-Père lui-même. Ce qu'elle déclare, ce qu'elle prescrit, ce qu'elle conseille, nous venons de vous le dire en accomplissant les fonctions de notre charge pastorale, et nous interdisons comme injurieuse à Sa Sainteté toute interprétation contraire.

La première injure était de se croire tenu d'interpréter une parole aussi claire que celle du Pape.

La deuxième est pour l'archevêque de se prétendre aussi infaillible que le Pape : infaillible dans l'interprétation de Sa Sainteté infaillible.

O'est de l'inaffibilité au deuxième degré.

Mais elle est bien orgueilleuse.

Elle est bien petite.

Quelle différence entre le langage élevé du premier pontife et le petit ton de maître d'école sans diplôme de l'assistant du cardinal.

Pauvres gens.

Lisez l'encyclique du Pape, c'est un devoir.

Quant à la lettre de l'archevêque de Cyrène, mettez-là sous l'oreiller et n'en parlons plus.

Espérons qu'elle ne traversera pas les mers.

Nous sommes déjà assez ridicules.

CANADIEN.

Les catholiques

Il y a eu, la semaine dernière, à Paris, un congrès de catholiques qui se sont occupés de fort nombreuses questions, et parmi ces questions figurait celle de savoir comment les catholiques devront se comporter aux élections de l'année prochaine.

Le débat est on ne peut plus intéressant pour les journaux politiques, car le contingent électoral des hommes qui obéissent surtout au mobile religieux tend à devenir aussi considérable par le nombre qu'il l'était déjà par la vertu.

Jusqu'ici, les catholiques de France n'étaient point organisés en parti politique. Je ne parle pas, bien entendu, des troupeaux électoraux qui marchent, déciles, devant les fonctionnaires de la République, transformés en bergers et investis de la charge de mener environ chacun vingt moutons à l'urne, comme le prouvent les statistiques, qui évaluent le nombre des fonctionnaires à six cent mille et celui des électeurs à douze millions. Je parle des gens qui savent coudre deux idées ensemble et cherchent à connaître les députés avant de les nommer.

Les catholiques, n'étant pas organisés en parti, n'avaient pas de représentant particulier au Parlement. Ils confiaient leurs intérêts à des députés conservateurs, c'est-à-dire à des députés royalistes, à des députés impérialistes ou à ce genre de députés qui sont profession d'appartenir à celui des deux prétendants qui arrivera le premier.

Ces divers représentants étaient des députés catholiques. La défense des intérêts catholiques était le complément nécessaire de leur programme politique ; elle ne constituait pas uniquement ce programme. Il y a là quelque chose d'analogie, révérence gardée, à ce qui se passe dans les principaux centres commerciaux, où les gouvernements confient la défense des intérêts de leurs nationaux à des négociants établis, qui cumulent la gérance d'un consulat avec celle de leur négocie.

Aujourd'hui, les catholiques veulent avoir des députés qui leur appartiennent en propre et qui ne soient point distraits de la garde des intérêts